



سفارة الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية بـبرلين



Botschaft der Demokratischen Volksrepublik Algerien in Berlin

COMMUNIQUE

Organisation d'une opération de proximité consulaire à Hambourg

L'Ambassade d'Algérie à Berlin a le plaisir d'informer les ressortissants algériens immatriculés auprès de ses services, établis à Hambourg et les villes environnantes, que l'Ambassade envisage d'effectuer une opération de proximité consulaire, **le samedi 15 février 2025, de 09H00 à 17H00**, à l'adresse suivante :

- An d. Alster 40, 20099 Hamburg -

Cette opération de proximité consulaire concernera les services suivants :

1. Remise des passeports de voyage ainsi que les Cartes d'identité nationale biométriques (CNIB) :

Pour les personnes désireuses de retirer les passeports de voyage et/ou les Cartes d'identité nationale biométriques (CNIB) de bien vouloir formuler une demande via l'Email suivant : **Konsular@algerische-botschaft.de** et de ramener avec eux le reçu de renouvellement des dits documents ainsi que leurs anciens passeports biométriques.

2. Renouvellement des passeports biométriques :

Cette opération permettra aux citoyens ayant déjà remis leurs dossiers de demandes de renouvellement des passeports biométriques lors de la dernière sortie consulaire à Hambourg (09 novembre 2024) ou transmis celui-ci à l'Ambassade, par voie postale, de finaliser la procédure d'enrôlement par la prise de photos et les empreintes digitales.

Les citoyens qui souhaitent renouveler leurs passeports biométrique et qui n'ont pas remis ou envoyé leurs dossiers à l'Ambassade pourront toujours les transmettre par courrier postal.

Le dossier de renouvellement du passeport biométrique comprend ce qui suit :

- Le formulaire de demande de renouvellement du passeport biométrique dûment rempli à télécharger du site web de l'Ambassade ;

- Copie de l'ancien passeport biométrique ;
- 04 photos (prière d'écrire le nom et prénom au verso de la photo).
- L'original de l'extrait de naissance « **12S** » quand il s'agit d'une première demande d'établissement du passeport biométrique au niveau de l'Ambassade.

Le paiement de la taxe de renouvellement se fera lors de la prise de photo et des empreintes digitales.

3. Etablissement des documents d'état civil (procuration, autorisation paternelle, transcription et/ou établissement des actes de naissance ou de mariage ainsi que le dépôt des dossiers du service national).

Pour le service national, les citoyens concernés doivent se référer au site web de l'Ambassade en ce qui concerne le dossier à fournir.